

**Décision n° 2026-02 du 29 janvier 2026
portant proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel
du 29 janvier 2026**

Le secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le règlement intérieur de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la décision n° 2025-32 du 9 décembre 2025 portant fixation des modalités du scrutin relatif à l'élection des représentants du personnel du 29 janvier 2016,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel établi par le bureau de vote,

Déicide :

Article 1^{er} : Sont élus représentants du personnel élus :

- Gautier MULLER (titulaire) / Louis AUCHE (suppléant)
- Jérôme LUCCHIARI (titulaire) / Lucrèce TIGAUD (suppléante)

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence et sera communiquée aux agents de l'Agence.

Fait à Paris, le 29 janvier 2026

Le secrétaire général de l'Agence française
de lutte contre le dopage

Jérémie ROUBIN

